

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2016

DCM N° 16-12-15-15

Objet : Acomptes sur subvention de fonctionnement aux associations socio-éducatives conventionnées.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnaît ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets et la dynamique locale qu'elles portent. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement, les emplois et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

Il est à noter que 2017 verra le renouvellement de la convention triennale et tripartite avec la Ville de Woippy pour l'association limitrophe Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Quatre Bornes, dans le cadre d'un projet éducatif.

Pour permettre aux 26 associations socio-éducatives conventionnées de démarrer l'année 2017 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2017. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2017 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2016, puis proposé au vote d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 26 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à **887 643 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **887 643 €**, représentant un acompte sur les subventions 2017 :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Association Messine Interfédérale et Solidaire	77 332 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	68 886 €
Maison de la Culture et des Loisirs	77 618 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny	61 965 €
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	51 363 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	48 625 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	52 333 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	53 782 €
Espace de la Grange – Centre social	45 958 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	37 946 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)	42 125 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Centre Culturel de Metz Queuleu	26 372 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	29 472 €
Centre de Renseignement et d'Information	
Bureau Information Jeunesse	21 240 €
CPN Les Coquelicots	25 500 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	15 600 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	10 946 €
Familles de France – Fédération de Moselle	6 085 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	4 850 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	21 500 €
Inter-association de Gestion du Centre Familial	
Social et Culturel de Metz Magny	31 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	17 889 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	20 027 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	19 302 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	10 907 €
Cogestion Jeunesse Famille	8 730 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation

ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **887 643 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h15 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ